

# CONDITIONS DE VENTE

La vente se fera expressément au comptant.

L'adjudicataire sera le plus offrant et dernier enchérisseur, et aura pour obligation de remettre ses nom et adresse.

**Il devra acquitter en sus des enchères les frais suivants : 20 % HT.**

Dès l'adjudication prononcée, les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire.

Aucun lot ne sera remis à l'acquéreur avant acquittement de l'intégralité des sommes dues.

Les règlements par chèques tirés sur une banque étrangère ne seront acceptés qu'après renseignements pris. Nous conseillons à toute personne désirant participer à la vente, de demander à sa banque une lettre accreditive, pour une valeur avoisinant son intention d'achat. Nous nous réservons le droit de demander le règlement par chèque de banque.

Un enchérisseur ne pouvant participer à la vente devra remplir un formulaire d'ordre d'achat.

**Les ordres d'achat par téléphone sont recevables pour les lots dont l'estimation est supérieure à 500 € et à la condition expresse qu'il se double d'un ordre ferme à hauteur de l'estimation basse.**

Le commissaire-priseur agira pour son compte et selon les instructions mentionnées. Les ordres d'achat sont des facilités pour les clients, le commissaire-priseur ou le personnel de la Maison de Ventes ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour une toute autre cause.

La livraison ou expédition peut être faite à la demande expresse, selon le mode et la prestation choisis par l'acquéreur. Ce dernier en supporte le coût et en prend l'entière responsabilité.

Les éventuelles modifications au catalogue seront annoncées verbalement pendant la vente et annotées au procès-verbal.

Aucune réclamation ne sera recevable une fois l'adjudication prononcée, les expositions préalables ayant permis aux acquéreurs de constater l'état des objets présentés.

Les dimensions et les poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Le rentoilage, le parquetage et le doublage constituent des mesures conservatoires et ne sont pas signalés.

Les restaurations, si elles sont d'usage et peu importantes, ne sont pas signalées.